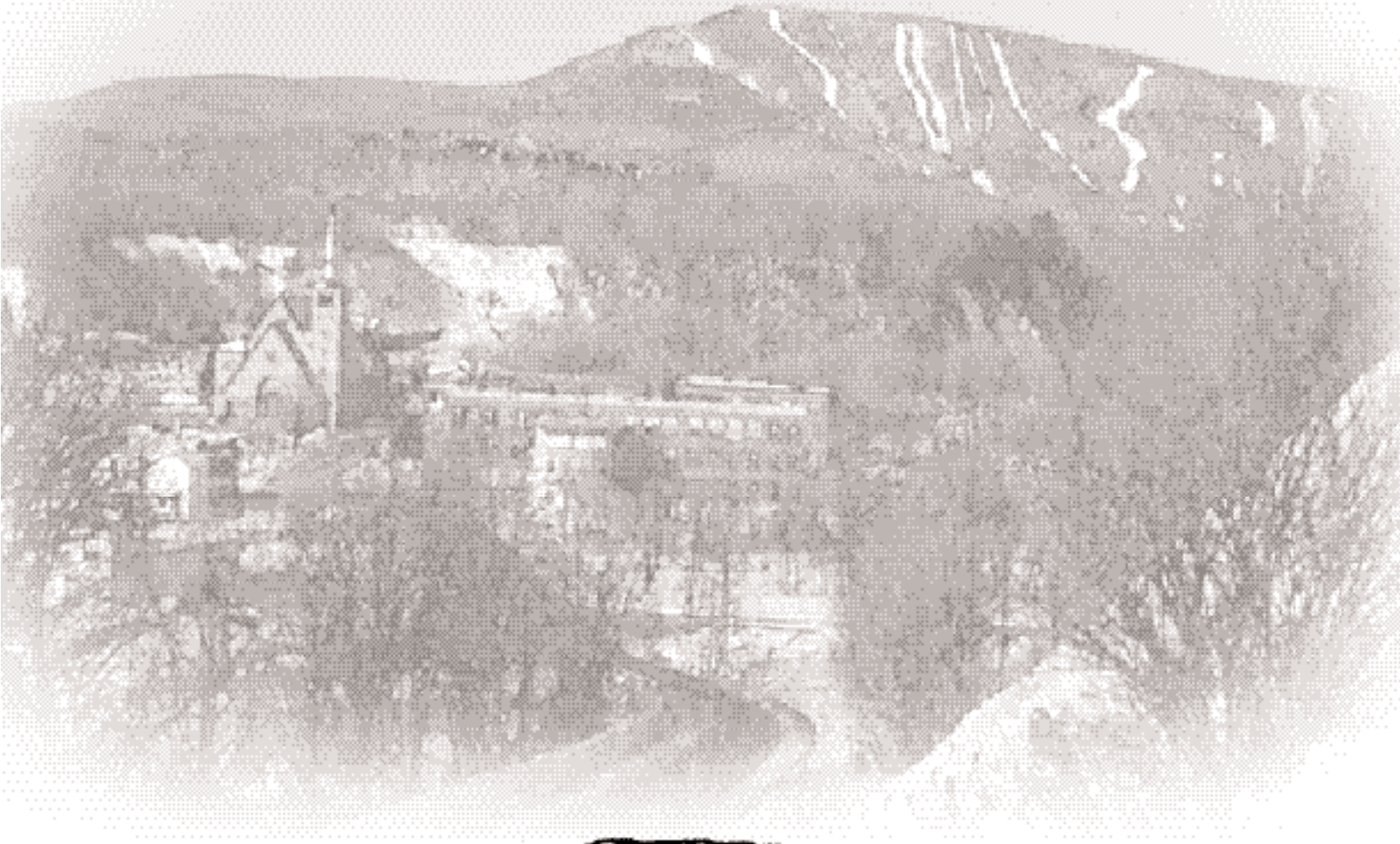


# *L'À Propos*



VILLE DE BEAUPRÉ

# Mot du maire

**Henri Cloutier**

## Corrections à des textes antérieures

*Les premières lignes, du texte d'aujourd'hui, sont écrites pour corriger certaines informations que j'ai fournies dans notre journal « L'À Propos », au cours de la dernière année, concernant l'immeuble à logements pour personnes âgées.*

*Depuis maintenant 2 ans, le dossier chemine lentement et les résidents et résidentes de la région se posent des questions. Voici donc les ajustements :*

- 1. En 2003, on m'avait mentionné qu'on déposerait des esquisses de plans au printemps 2004. Je vous en ai informé. L'objectif était de mettre en construction en 2004 et 2005;*
- 2. En mai 2004, au Salon du Commerce, des personnes ont rencontré les promoteurs; ces derniers ont présenté des esquisses et plusieurs personnes ont même signifié leur intérêt par écrit. Les promoteurs avaient indiqué qu'il y aurait une rencontre d'information à l'automne;*
- 3. En octobre dernier, j'écrivais que cette rencontre d'information aurait lieu en novembre. J'ai écrit ce qu'on m'a dit mais, elle n'a pas eu lieu;*
- 4. On m'a mentionné dernièrement que très bientôt, en mars, des esquisses seraient déposées à la Ville de Beaupré pour débiter les discussions sérieuses sur le projet. Vous comprendrez que j'ai des réserves.*

*Aujourd'hui, je peux dire que les discussions se poursuivent mais vous comprendrez sûrement que, compte tenu de ce qui précède, je ne parlerai plus de ce projet dans notre journal « L'À Propos » jusqu'à ce que des plans soient déposés pour le vrai. Dire des faussetés ou des demi-vérités n'est pas ma marque de commerce...*

## Hommage à des personnes de chez nous

### 1. PMT-ROY

*Lors du gala de clôture du congrès des cabinets de courtage du Québec, tenu à l'Hôtel Hilton de Québec, le 19 novembre 2004, le grand prix du cabinet de courtage de l'année (catégorie des cabinets de 10 employés et plus) fut remis à PMT-ROY pour l'excellence du travail accompli au cours de la dernière année, particulièrement en ce qui a trait à la qualité des services à la clientèle, à la gestion du personnel et à la promotion du rôle de courtier auprès du public.*

*PMT-ROY, qui compte plus de 150 employés, occupe des bureaux à Beaufort, à Québec, à Rivière-du-Loup et à Trois-Pistoles. Les administrateurs (Martin, André et Marie-Catherine Roy) ont été des leaders dans la mise sur pied de la Mutuelle des municipalités du Québec qui assurent environ 800 municipalités. Félicitations et Bravo aux administrateurs. Ils ont compris depuis longtemps que « tout ce qui ne progresse pas périclité ».*

## *2. GESTEV et la Coupe du monde de vélo de montagne*

*Le 30 novembre 2004, à Québec, au Capitole, lors du gala de l'athlète, la Corporation de la coupe du monde de vélo de montagne s'est méritée le prix du « meilleur événement sportif international » de la région de Québec. Monsieur Yves Blouin, président, a reçu le prix au nom de la corporation. Il faut savoir que le gestionnaire mandaté pour l'organisation de cet événement est « Gestev » dont on retrouve les bureaux à Beaufort sur le boulevard Beau-Pré.*

*À Laval, au Centre des congrès, le 22 décembre 2004, le même événement s'est mérité le prix du « meilleur événement sportif international », pour toute la province de Québec.*

*Pour sa part, l'entreprise « Gestev » s'est méritée une marque de confiance inégalée. On lui confie la gestion complète du circuit mondial de la Coupe du monde de vélo de montagne. Cela signifie que l'entreprise doit fixer et organiser, en collaboration avec les partenaires locaux, une douzaine de compétition annuellement qui ont lieu un peu partout dans le monde.*

*Au nom du Conseil municipal, je tiens à féliciter les responsables de ces deux organismes pour leurs succès. Ces derniers augmentent, sans contredit, la visibilité de notre région.*

## *3. Notre directeur général*

*Je m'en voudrais de ne pas souligner la nomination de notre directeur général, monsieur Roch Lemieux, au poste de vice-président au Comité des finances de la COMAQ (Corporation des Officiers Municipaux du Québec). Les mandats de ce comité sont les suivants :*

- . poursuivre des travaux d'étude pour le Ministère des Affaires Municipales ou d'autres associations professionnelles concernant l'avancement des finances municipales;*
- . voir au fonctionnement et au développement du comité ad hoc sur la TPS et la TVQ;*
- . participer à des comités touchant les normes comptables des villes, les indicateurs de gestion, etc... etc...*

*Les membres du Conseil municipal félicitent monsieur Lemieux pour cette reconnaissance de sa compétence. Il devient membre d'un comité conseil auprès du Ministère des Affaires Municipales. Il est important que les élus(es) de la région et le personnel administratif de nos villes se positionnent de manière à influencer les décisions à la source. Bravo et Merci à monsieur Lemieux.*

*Heureux printemps à toutes et à tous.*

# Mot de l'éditrice

*Claudine Paré*

*C'est le début de la 10e année de l'édition de notre journal « L'À Propos ». Journal dont nous sommes très fiers puisqu'il semble rencontrer les attentes des citoyens et citoyennes de Beaupré. Même les non-résidents(es) y ont accès par le biais d'Internet. Sur le site de la Ville de Beaupré, toute personne abonnée à Internet peut y retrouver une multitude d'informations. Je vous rappelle notre site Internet pour la Ville de Beaupré : [www.ville.beaupre.qc.ca](http://www.ville.beaupre.qc.ca)*

## *Tournoi de golf au profit de la Fondation de l'Hôpital*

*En 2004, La Ville de Beaupré est devenue « membre or » de la Fondation de l'Hôpital parce que nous avons consenti à verser un don de 5 000 \$ à la fondation. Annuellement, un tournoi de golf est organisé et en 2005, c'est la Ville de Beaupré qui occupe la présidence d'honneur. **C'est le 27 mai 2005**, que se déroulera ce tournoi au Grand-Vallon du Mont Ste-Anne où **266 personnes** pourront participer. Il s'agit d'un tournoi sous la formule « continious mulligan » avec des départs simultanés de 6h30 à 8h30 et de 11h00 à 13h30.*

*Les membres du Conseil municipal seront présents. Quelques-uns pour le golf, d'autres pour vous accueillir avant le départ et au souper. La Ville de Beaupré remettra un cadeau souvenir à tous les participants(es). Le Conseil municipal vous encourage à y participer même si vous n'êtes pas des joueurs et joueuses de golf expérimentés. Ce tournoi de golf annuel représente, pour la Fondation de l'Hôpital, un moyen de financement appréciable. Vous pouvez vous inscrire en communiquant avec messieurs **Paul Chouinard (827-4607)** ou **Michel Dupont (827-4957)** au coût de 125 \$, golf et souper inclus. Pour le souper seulement, il vous en coûtera 50 \$ par personne.*

## *Le déglacage des rues et des trottoirs*

*Jean-Martin Cliche / Jean-Robert Fortin*

*Notre Service des Travaux Publics a dû procéder, à plusieurs reprises depuis le début de l'hiver, au déglacage des rues et des trottoirs suite à des pluies abondantes suivies de gel. Toutes ces opérations visaient à rendre la chaussée sécuritaire, pour les véhicules et les piétons, et à dégager les grilles de rues en prévision d'éventuelles pluies. Ces opérations ont également permis de diminuer la quantité de sable à épandre dans les rues tout en diminuant, par le fait même, la quantité de sable sur les gazons.*

*Ces opérations ont, malheureusement, pu endommager quelques parterres derrière les bordures. Si cette situation se présente chez-vous, nous vous demandons d'en aviser le Service des Travaux Publics en composant le 827-8901 afin que les réparations soient effectuées au printemps. La Ville de Beaupré en profite pour remercier tous ses résidents et résidentes pour avoir respecté le règlement sur le stationnement, interdit de nuit, entre 23h et 7h. Vous avez, largement, contribué au déneigement de notre ville dans les meilleures conditions.*

# Votre compte de taxes pour 2005

**Claudine Paré**  
**Serge Labonté**

Comme vous avez pu le lire dans notre journal de décembre 2004, votre compte de taxes comporte maintenant et ce, depuis 2004, uniquement le taux de taxe foncière à 1,20 \$ du 100 \$ d'évaluation pour les immeubles résidentiels ainsi que les taxes de services pour les vidanges, l'aqueduc et égouts et enfin, pour la collecte sélective à compter de cette année.

Dans le règlement # 1042, adopté le 6 décembre 2004, nous retrouvons certaines particularités. Entre autres, le taux d'intérêt sur les sommes dues à la Ville de Beaupré qui ne sont pas payées avant la date d'échéance est fixé à 8 % pour l'année 2005 et, le taux de pénalité pour les sommes dues à la Ville de Beaupré qui ne sont pas payées avant la date d'échéance est fixé à 5 % pour l'année 2005.

## Modalités de paiement pour votre compte de taxes 2005

1er versement	30 jours après l'expédition du compte de taxes	(15 mars 2005)
2e versement	90 jours après l'échéance du 1er versement	(15 juin 2005)
3e versement	90 jours après l'échéance du 2e versement	(15 septembre 2005)

Nous vous rappelons que les délais du 2e et 3e versements s'appliquent aux contribuables admissibles à plus d'un versement en vertu de la Loi sur la Fiscalité Municipale (supérieur à 300,00 \$). Les contribuables qui n'ont pas acquitté un des versements, dans le délai prescrit, perdent le droit au délai accordé pour le 2e et le 3e versements. Le compte entier devient alors dû et porte intérêts à compter de l'échéance du versement non acquitté dans le délai, tel que prévu à la Loi sur la Fiscalité Municipale.

**D'autre part, des frais de 15,00 \$ sont imposés au compte visé lorsqu'un chèque est sans fonds.** Pour une demande de confirmation de taxes ou d'évaluation écrite d'un matricule, **des frais de 5,00 \$ sont imposés.**

Tel qu'indiqué dans un avis public, du 5 février 2005, relatif au «Dépôt du rôle général de perception», la Ville de Beaupré a procédé à l'envoi des comptes de taxes au cours du mois de février. Nous vous rappelons que vous pouvez acquitter votre compte de taxes en un versement unique si vous le préférez.

Nous vous conseillons, si vous avez choisi de payer votre compte de taxes en 3 versements, de joindre au 1er versement du 15 mars 2005, le 2e et le 3e versements pour vous éviter un oubli en juin et en septembre. De cette façon, votre compte de taxes sera payé à temps et vous éviterez les désagréments d'avoir à payer des intérêts pour un retard de paiement. Si vous aviez besoin d'informations supplémentaires, nous vous demandons de communiquer au 827-4541.

# Votre bac bleu

## le 2e et le 4e mardi de chaque mois

### *Serge Labonté*

*C'est en mars 2005, que débutera la cueillette des matières résiduelles pour toutes les municipalités de la Côte-de-Beaupré. Quelque 10 000 bacs bleus de 360 litres seront distribués dans les 9 municipalités de la Côte. Pour Beaupré, c'est le **2e et le 4e mardi de chaque mois** que seront récupérées ces matières. Pour mieux vous informer et vous aider à bien récupérer; pour mieux recycler, voici ce qui sera récupéré et ce qui ne sera pas récupéré :*

### *On récupèrera*

- **Le papier et le carton** (journaux, circulaires, revues, livres, annuaires, papier à lettres, enveloppes, papier de bureau, feuilles d'imprimante, sacs d'épicerie en papier, carton plat et ondulé et les cartons à œufs).*
- **Le verre** (verre transparent et coloré, bouteilles de boissons gazeuses et alcoolisées et les contenants de verre tout usage pour les aliments).*
- **Le métal** (boîtes de conserve, cannettes métalliques ou en aluminium, articles en aluminium tels que les assiettes et les plats et les papiers d'aluminium qui sont exempts de saleté).*
- **Le plastique** (bouteilles de tous genres, contenants rigides comportant les codes 1, 2 et 5 seulement).*

### *On ne récupèrera pas*

*Les cartons cirés (lait, jus, etc), le papier carbone (paraffiné ou plastifié), le papier souillé (essuietout et les couches), le verre plat (miroir et vitre), le cristal, la porcelaine, la céramique, la poterie, les ampoules électriques, les tubes fluorescents, le verre brisé, les contenants de peinture et de solvant, les contenants sous pression, les matières toxiques et dangereuses, les piles, les batteries, les articles ménagers (grille-pain, bouilloire, etc), les jouets, les outils de plastique, les sacs de plastique, le cellophane, les bouchons, les couvercles, le polystyrène (styrofoam) et les déchets de table.*

### *Quelques recommandations*

*Votre bac bleu devra être placé dans un endroit bien en vue pour le transporteur et à moins de 3 pieds du trottoir. Il devra être déposé en bordure de la rue après 19h la veille et avant 7h le matin de la cueillette en prenant soin de bien trier et regrouper les matières recyclables dans votre bac. Du côté gauche (le papier et le carton) et du côté droit (les contenants en verre, métal et plastique préalablement nettoyés). Votre bac bleu vous sera livré, si ce n'est pas déjà fait, d'ici quelques jours et nous vous rappelons qu'il vous est fourni gratuitement. En fait, le coût de votre bac fait partie du coût annuel que vous payez. Vous avez reçu de l'information et un calendrier des cueillettes de la part de la MRC. Conservez-le car il vous sera utile toute l'année.*

# Permis de construction et de rénovation en 2004

*Jean-Martin Cliche  
Serge Labonté*

À tous les mois, les membres du Conseil municipal reçoivent un rapport sur les permis de construction et de rénovation. En janvier, monsieur Jean-François St-Pierre, notre urbaniste, nous remet son rapport annuel. Voici les grandes lignes de celui de 2004 :

Pour l'année 2004, la valeur des **185 permis émis** a atteint un montant de 9 171 848 \$ en hausse de 162 % par rapport à l'année 2003 alors que 183 permis avait été délivrés pour une valeur totale de 3 502 390 \$. Cependant, cette hausse comprend la réfection du « Domaine Val-des-Neiges » suite à un incendie survenu en février 2004 pour un montant de 3 690 700 \$ ce qui donne tout de même une hausse de 57 % par rapport à l'année 2003. Pour ceux et celles qui apprécient les statistiques, voici un tableau cumulatif et comparatif des permis émis au cours des 9 dernières années :

<u>Année</u>	<u>Nombre de permis émis</u>	<u>Montant total</u>
1996	189	11 711 400 \$
1997	197	1 849 400 \$
1998	172	4 458 400 \$
1999	187	24 285 750 \$
2000	173	2 837 400 \$
2001	212	3 445 200 \$
2002	183	3 582 450 \$
2003	183	3 502 390 \$
2004	185	9 171 848 \$

En ce qui concerne la construction résidentielle, la valeur des 13 permis émis a atteint une somme de 2 425 000 \$ pour une hausse de 64 % comparativement à l'année 2003 où, 11 permis avaient été délivrés pour une valeur totale de 1 481 000 \$. De plus, 25 nouveaux logements ont été créés en 2004 comparativement à 11 logements pour l'année précédente.

L'année 2005 devrait être comparable à l'année 2004. En effet, la 1<sup>ière</sup> phase du « Domaine de l'Érablière » devrait être complétée. Également, quelques constructions devraient voir le jour dans le développement « De La Seigneurie » ainsi que l'ajout d'unités dans le développement « Les Jardins des Neiges ». La 2<sup>e</sup> phase du « Domaine de l'Érablière » devrait, également, voir le jour et possiblement une nouvelle phase dans le « Domaine de la Croix ».

Nous vous avons parlé de l'essentiel du rapport de monsieur St-Pierre qui travaille en collaboration avec les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme durant toute l'année. Nous en profitons pour les remercier pour tout le temps qu'ils consacrent bénévolement au développement de notre ville.

# *Les sommes dues pour le 75e Anniversaire sont récupérées*

*Claudine Paré*

*Dans notre journal « L'À Propos » de mars 2004, je vous informais de la facture des Fêtes du 75e Anniversaire. Je vous mentionnais aussi que le Conseil municipal avait décidé, le 1er décembre 2003, de payer 25 fournisseurs dont les factures n'avaient pas été acquittées après la fermeture des fêtes pour une somme de 74 817,40 \$. Il faut aussi se rappeler qu'en décembre 2003, une somme de 6 384,42 \$ avait été récupérée, entre le 23 juillet et le 31 décembre 2003, et versée au compte bancaire du comité des Fêtes. Cette somme provenait de commandites à recevoir, de ventes du livre du 75e et de crédits à recevoir sur certaines factures.*

*Au cours de l'année 2004, la Ville de Beaupré s'est chargée de réclamer les sommes dues en remboursement de TPS et TVQ et, elle a aussi demandé la fermeture du compte bancaire du comité des Fêtes et le transfert de tous les actifs et biens durables à la Ville de Beaupré. C'est à la mi-décembre que nous avons encaissé toutes les sommes dues pour un montant de **15 854,12 \$**. Ce montant représente le solde au compte bancaire et le remboursement des taxes fédérales et provinciales. Ce 15 854,12 \$ vient donc se soustraire au déficit connu de 74 817,40 \$ pour le ramener à **58 963,28 \$**. En référence à mon article de mars 2004, la Ville de Beaupré a investi la somme de 87 099,26 \$ pour le 75e Anniversaire ( 102 953,38 \$ - 15 854,12 \$ = 87 099,26 \$).*

*Il y a quelques mois, certaines personnes m'avaient demandé si la Ville de Beaupré allait pouvoir récupérer des sommes telles que je l'avais indiqué en mars 2004. Pour ces personnes et au profit de toute notre population, ce dossier est maintenant finalisé. Le Conseil municipal disposera des biens durables au cours des prochaines semaines. J'entends par biens durables : gilets, serviettes et foulards qui seront fort probablement remis à la Croix-Rouge qui pourra en faire bon usage.*

*En terminant, je tiens à remercier les membres du comité organisateur du 75e pour leur collaboration afin de mettre un point final dans ce dossier. Un merci particulier à Roch Lemieux, notre directeur général, pour tout le travail effectué pour récupérer tous les actifs et avoir permis à la Ville de Beaupré d'alléger le déficit de 15 854,12 \$.*

## *«Les batinsés» à Beaupré le 24 juin 2005*

*Le Conseil municipal est heureux de vous annoncer que le groupe « Les batinsés » sera à Beaupré pour la Fête nationale. Toujours soucieux de vous offrir une journée bien remplie, votre comité organisateur vous réserve d'autres surprises qui seront annoncées plus tard. Informez votre parenté et vos amis(es) et réservez votre journée pour la passer, avec nous, à Beaupré. Vous aurez plus de détails dans notre prochain journal « L'À Propos » prévu en mai. **Souvenez-vous que c'est à Beaupré que ça se passe... le 24 juin.** Les membres de votre Conseil municipal vous recevront pour la **10e année consécutive**. Également, les jeunes en auront plein la vue avec les jeux gonflables.*

# *Moniteurs / monitrices au camp d'été Surveillants / surveillantes à la piscine*

*Jean-Robert Fortin*

*Yvan Larouche*

*Toutes les personnes intéressées à poser leur candidature, comme moniteur et monitrice pour le camp d'été de la Ville de Beaupré, devront avoir au moins 16 ans au 30 juin 2005. Par contre, la Ville de Beaupré se réserve le droit d'accepter une candidature de moins de 16 ans, au 30 juin 2005, si le nombre d'inscriptions l'exigeait. Nous pourrions alors accepter des candidatures où les jeunes auront atteint l'âge de 16 ans avant le 31 décembre 2005.*

*Toutefois, nous vous mentionnons que la priorité d'engagement revient aux moniteurs et monitrices du camp d'été de l'an dernier et, également à ceux et celles des années antérieures qui auraient la nostalgie du camp d'été de Beaupré. Par la suite, la priorité des nouveaux engagements revient aux résidents et résidentes de Beaupré avant toute autre municipalité.*

*Toute personne qui rencontre les critères reconnus par la Croix-Rouge Canadienne et qui désire poser sa candidature comme surveillant ou surveillante à la piscine municipale peut le faire.*

*Si vous êtes intéressés à poser votre candidature, comme moniteur / monitrice au camp d'été ou surveillant / surveillante à la piscine municipale, nous vous demandons de faire parvenir votre curriculum vitae, avant le 1er avril 2005, à l'attention de monsieur Yvan Blouin, coordonnateur des loisirs, à l'Hôtel de ville situé au 216, rue Prévost à Beaupré, G0A 1E0. Pour des informations supplémentaires, vous pouvez rejoindre monsieur Blouin en composant le 827-8902.*

## *Interdiction de se débarrasser de la neige sur la voie publique*

### *Le Conseil municipal*

*Dans quelques semaines, le printemps se pointera le bout du nez. Dès que les premiers beaux jours du printemps arrivent, plusieurs de nos citoyens et citoyennes ne laissent pas la nature faire son œuvre... Nous vous rappelons qu'il est interdit de se débarrasser de la neige sur la voie publique. De fortes amendes sont imposées si vous ne respectez pas la réglementation municipale.*

*D'ailleurs, si vous avez déjà porté attention, toutes les pelouses verdissent en même temps. Il est donc inutile de la libérer avant que la nature, elle-même, ne fasse son œuvre. En suivant cette façon de faire, peut-être vous épargnerez-vous des maux de dos et éviterez-vous à un conducteur une manœuvre qui pourrait avoir des conséquences désastreuses...*

# *Location de la grande salle au Centre Communautaire*

*Jean-Robert Fortin*

*La location de la grande salle du Centre Communautaire a été confiée à l'administration de l'Hôtel de Ville, en février 2005 et ceci, pendant les heures d'ouverture de l'Hôtel de ville. Il sera donc plus facile de facturer les locateurs et d'émettre les reçus lors de la signature d'un contrat de location. Vous pouvez rejoindre le secrétariat en composant le 827-4541, du lundi au jeudi de 9h à 16h et le vendredi de 9h à 15h. Si vous devez louer la salle en dehors des heures d'ouverture de l'Hôtel de ville, il faudra laisser un message sur la boîte vocale et vous serez recontacté dès leur retour.*

# *Renouvellement de l'entente relative à la gestion en commun de l'aréna*

*Claudine Paré*

*Serge Labonté*

*Depuis quelques mois, les membres de la Régie intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré travaillent au renouvellement de l'entente qui sera échu le 13 mai 2005. C'est en novembre 2004, que nous avons établi les nouvelles bases de cette entente pour les 5 prochaines années. Le comité-négociateur était formé de 2 membres des conseils municipaux concernés ainsi que des maires et mairesses. Les municipalités participantes sont les suivantes : L'Ange-Gardien, Château-Richer, Ste-Anne-de-Beaupré, Beaupré, St-Ferréol-les-Neiges, St-Joachim et St-Tite-des-Caps. Chacune de ces municipalités a reçu une copie de la nouvelle entente afin d'adopter une résolution de principe acceptant le texte de l'entente et les particularités de leurs contributions financières respectives. La Ville de Beaupré a adopté cette résolution de principe en décembre 2004.*

*Dans l'entente de 1985, les municipalités participantes versaient une quote-part selon leurs populations respectives. Dans la nouvelle entente, la contribution financière de chaque municipalité à l'entente sera répartie selon sa population (50 %) et selon la richesse foncière uniformisée de chaque municipalité (50 %). Vous trouverez à la page suivante les montants qui seront versés par chaque municipalité avec cette nouvelle méthode de calcul pour la quote-part à payer. Au 31 décembre 2004, la seule dépense en immobilisation antérieure se rapporte à la réfection de la toiture et le solde à payer est de 34 200 \$ avec une échéance le 18 septembre 2006.*

*L'opération et l'exploitation de l'aréna sont en bonne santé. Plusieurs activités s'y déroulent et ce, 12 mois par année. La nouvelle entente sera soumise, au Ministère des Affaires Municipales, pour approbation d'ici quelques semaines lorsque toutes les municipalités auront adopté une résolution de principe. La nouvelle quote-part à payer pour Beaupré, en 2005, sera de 50 477,00 \$. En contrepartie la Ville de Beaupré retire des taxes municipales pour l'aréna de l'ordre de 23 944,00 \$.*

# Quote-part 2005 pour l'aréna par municipalité

Municipalité participantes à l'entente	Population au 1er janvier 2005	Quote-part 1er janvier 2005 au 13 mai 2005 (133 jours)	RFU au 1er janvier 2005	Quote-part du 14 mai 2005 au 31 décembre 2005 (232 jours)	Quote-part totale pour l'année 2005
L'Ange-Gardien	2 924	15 685 \$	130 617 968 \$	24 268 \$	<b>39 953 \$</b>
Beaupré	2 831	15 182 \$	272 315 389 \$	35 295 \$	<b>50 477 \$</b>
Château-Richer	3 478	18 653 \$	131 522 273 \$	26 913 \$	<b>45 566 \$</b>
St-Joachim	1 480	7 939 \$	54 611 350 \$	11 361 \$	<b>19 300 \$</b>
Ste-Anne-de-Beaupré	2 781	14 917 \$	119 560 445 \$	22 707 \$	<b>37 624 \$</b>
St-Ferréol-les-Neiges	2 098	11 254 \$	210 131 416 \$	26 818 \$	<b>38 072 \$</b>
St-Tite-des-Caps	1 439	7 719 \$	64 729 607 \$	11 983 \$	<b>19 702 \$</b>
<b>Total</b>	17 031	<b>91 349 \$</b>	983 488 448 \$	<b>159 345 \$</b>	<b>250 694 \$</b>

La quote-part de chacune des municipalités a donc été calculée en fonction de la population de chacune d'elle et de sa richesse foncière uniformisée.

Afin de respecter l'entente en vigueur jusqu'au 13 mai 2005, une partie de la quote-part a été calculée à 100 % des populations respectives pour chacune des municipalités participantes.

Du 14 mai au 31 décembre 2005, le calcul a été effectué à 50 % en regard des populations respectives + 50 % relatif à la richesse foncière uniformisée.

En 2006, le calcul se fera à 50 % (population) + 50 % (richesse foncière uniformisée) pour les 365 jours.

# *Les toits / la neige / les pare-neige*

*Henri Cloutier*

*Quelques personnes, au cours des dernières années, nous ont signalé leur inquiétude face à des toits remplis de neige qui se déversent sur le trottoir ou dans la rue. Évidemment, c'est dangereux et je ne souhaite à personne d'être là au mauvais moment. L'administration de la Ville de Beaupré s'est informée de la responsabilité de la ville par rapport à cet état de fait. Je vous mentionne, tout de suite, qu'elle n'en a aucune. **Le premier responsable de toute bâtisse est le propriétaire** et ce dernier doit prendre les mesures qui s'imposent pour éviter que la neige du toit de son immeuble vienne causer des dommages à des personnes ou des voitures. S'il y a négligence à cet effet, le citoyen éprouvé pourra entreprendre des procédures légales envers le propriétaire pour être dédommagé des inconvénients qu'il a subis.*

*Par ailleurs, la Ville de Beaupré pourrait réglementer à cet effet mais, il faudrait également quelqu'un pour faire respecter ce règlement et je ne crois pas que nos policiers aient le temps d'accomplir cette tâche. Cependant, malgré l'existence d'un tel règlement, **le premier responsable demeurerait quand même le propriétaire**. Considérant ce qui précède, nous conseillons fortement à tous les propriétaires concernés d'installer des pare-neige avant d'avoir à déplorer des incidents. « Mieux vaut prévenir que guérir ».*

## *Placements Mane... vous vous souvenez?*

*Henri Cloutier*

*Placements Mane Ltée, cette entreprise qui nous a coûté des centaines de milliers de dollars en frais d'avocats et autres afin de vendre leurs propriétés pour non-paiement de taxes, revient à la charge. Cette entreprise qui a utilisé tous les moyens légaux possibles et tous les trucs inimaginables pour éviter de faire face à ses obligations entreprend une procédure légale contre la Ville de Beaupré. Ne me demander surtout pas de qualifier ces propriétaires... Nous venons de recevoir une mise en demeure afin de tenir la Ville de Beaupré « responsable des dommages, pertes, troubles et inconvénients subis suite au non-respect d'ententes contractuelles et gestes préjudiciables, commis à leur égard ». Le tout s'élève à 3 260 850,00 \$ plus les intérêts, les frais, etc...*

*Je tiens à vous dire que le processus de vente pour non-paiement de taxes a été vérifié, revérifié, par la Cour, suite aux contestations de Placements Mane Ltée. Le dossier s'est rendu jusqu'en Cour Suprême et nous avons gagné en tout point. Les nombreux jugements à cet effet sont là pour démontrer que la Ville de Beaupré a raison. Ce dossier a été bien fait et il est fermé.*

*Quant aux gestes préjudiciables et ententes contractuelles auxquels la poursuite fait allusion, nous pensons que : premièrement, le délai est prescrit et que deuxièmement; ce « non-respect » n'existe pas. Cependant, il en coûtera plusieurs milliers de dollars pour se défendre contre ce mauvais citoyen corporatif. C'est avec justesse que parfois, on se demande si les lois ne sont pas faites pour protéger ceux et celles qui ne le devraient pas. On vous en reparlera.*